

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 111 (1966)
Heft: 8

Artikel: Le combat de la brigade d'infanterie italienne dans la défense ancrée
Autor: Della Santa, J.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-343316>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 15.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le combat de la brigade d'infanterie italienne dans la défense ancrée

Par souci d'objectivité, l'auteur de la présente étude, qui a eu le privilège d'effectuer un intéressant stage dans l'armée italienne, nous précise que son texte se réfère essentiellement aux idées personnelles d'un officier supérieur italien qui a publié un article sur le même sujet dans la *Revista militare* de Rome de novembre 1965 et donc ne représente pas obligatoirement la doctrine officielle de l'état-major italien. Il est toutefois intéressant d'aborder ce thème basé sur des conceptions inédites qui doivent retenir notre attention.

(Réd.)

1. INTRODUCTION

Alors que la nouvelle doctrine d'engagement de nos grandes U.A. (Unité d'armée) réorganisées en 1961 est en pleine élaboration, il me paraît intéressant d'esquisser d'une manière fort simplifiée et schématique la doctrine de nos voisins du sud en une série d'articles qui, je l'espère, prouveront au lecteur le dynamisme et la clarté du travail de l'état-major italien.

Nous assistons actuellement à une série de publications (règlements 700, 710, 720) qui définissent avec précision l'engagement des différents corps de troupe de ce partenaire de l'OTAN.

Cette première étude est basée sur:

- a) les récentes publications de la *Rivista Militare* et en particulier sur l'article du Général de brigade Gian Carlo Vitale, de novembre 1965;
- b) l'enseignement de l'école d'infanterie de Cesano di Roma;
- c) les règlements parus ou en voie de parution.

Que les autorités militaires italiennes qui ont bien voulu autoriser la publication du présent article trouvent ici l'expression de ma vive reconnaissance.

2. ORGANISATION DE LA BRIGADE D'INFANTERIE

Cette brigade ne doit pas être confondue avec

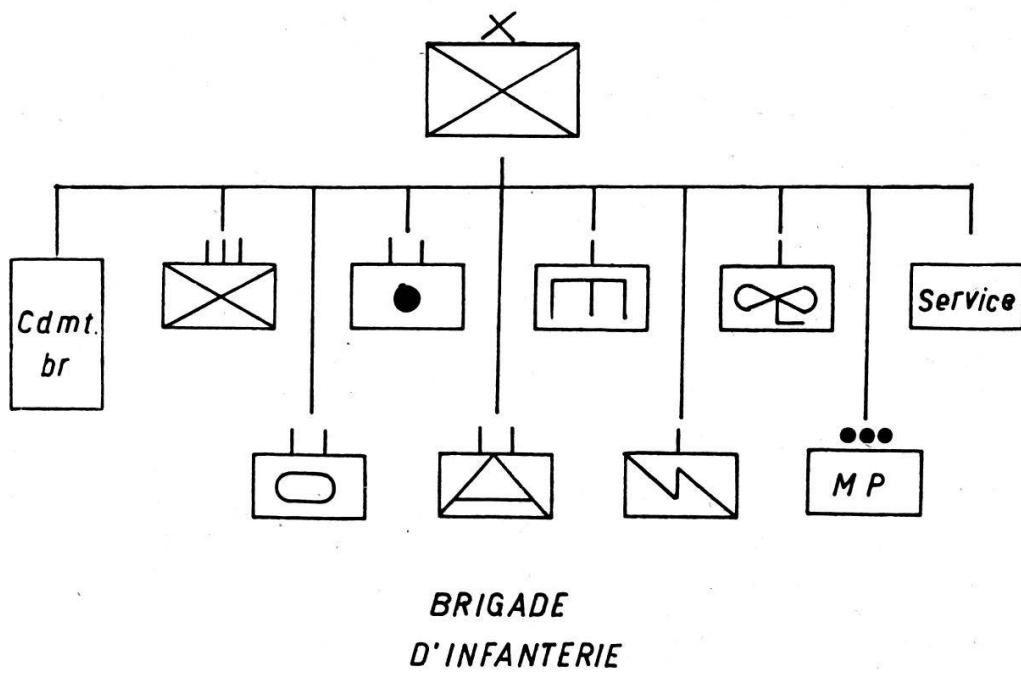
- la brigade alpine, U.A. indépendante de montagne;
 - la brigade motorisée qui constitue l'élément d'infanterie des divisions blindées et des divisions mécanisées;
 - la brigade blindée qui représente l'ossature des divisions blindées et l'élément de choc de la division mécanisée.

Il s'agit donc réellement d'une brigade d'infanterie dont les tâches essentielles peuvent se définir de la manière suivante:

a) *Engagement dans la défense à l'intérieur du territoire*

Dans ce cas, la brigade constitue la masse de manœuvre du commandant de la région militaire; elle est destinée à intervenir:

- pour maintenir l'ordre à l'intérieur;
 - contre des actions aéroportées ou des débarquements par mer;
 - pour des actions contre les partisans.



b) Engagement dans la bataille, encadrée dans une U.A.

La brigade sera alors chargée :

- d'un effort secondaire en premier échelon lors d'une action offensive ;
- d'une action défensive en premier échelon dans la position de résistance qui est alors organisée selon les principes de la défense « ancrée ».

Dans certains cas, la brigade constitue une réserve dans la main du commandant de l'armée.

Remarque. — La brigade ne dispose pas d'un corps de troupes pour agir dans la zone de sûreté, profonde, rappelons-le, de 10 kilomètres, son bataillon blindé devant être normalement réserve de brigade alors qu'il manque dans le régiment d'infanterie les moyens mécanisés qui, dans la conception moderne de la bataille défensive, jouent le rôle déterminant. Vu l'ampleur de la zone de sûreté son seul groupe d'artillerie de campagne serait également insuffisant. Il apparaît donc clairement que son articulation ne lui permet pas de remplir avec succès dans l'espace et le temps les exigences des interventions prévues sans un notable renforcement de ses propres moyens et ceci est aussi valable pour conduire une manœuvre d'arrêt dans la position de résistance d'une défense « ancrée ».

En résumé, cette brigade ne devra pas se voir attribuer un secteur supérieur à celui du régiment renforcé et sera engagée de préférence dans un terrain n'exigeant pas une forme de combat particulière (combat contre des fortifications permanentes, combat en montagne ou en plaine) ; ses moyens conviennent à un terrain de collines ou de préalpes.

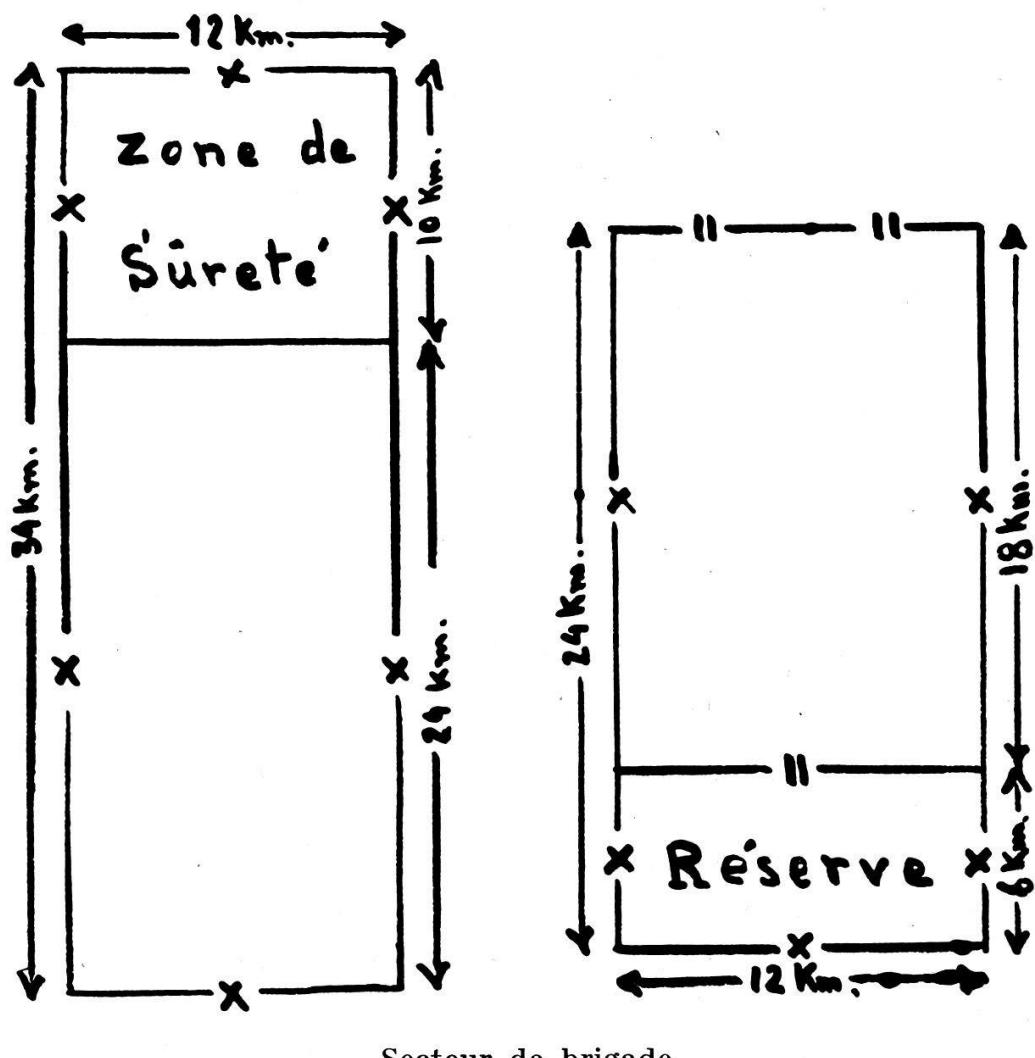
**3. GÉNÉRALITÉS AU SUJET DE L'ENGAGEMENT
DE LA BRIGADE DANS LA DÉFENSE ANCRÉE**

Dans la manœuvre d'arrêt, la brigade recevra la mission de barrer un axe (dans le sens large du terme) de manière autonome. La largeur du secteur d'engagement dépendra

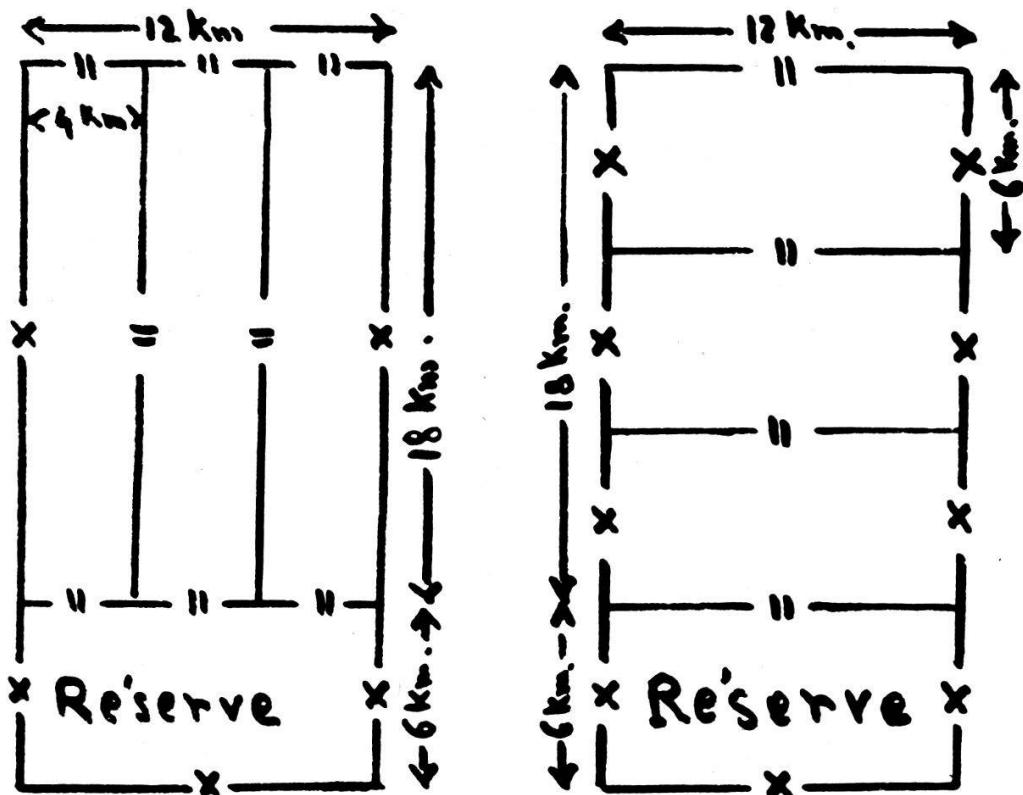
essentiellement du terrain, soit de 10 à 15 kilomètres et d'une profondeur de 30 à 40 kilomètres y compris la zone de sûreté.

La brigade renforcée ouvre le combat dans la zone de sûreté par une action de freinage pour canaliser l'adversaire puis par une action de résistance dans la P.R. (position de résistance).

L'articulation en groupes tactiques de constitution variée doit s'adapter à la mission et à la conception d'engagement de ces forces en fonction du terrain. Nous trouvons en plus des groupes tactiques de constitution variable, des réserves de secteur et de brigade.



Secteur de brigade



Position de résistance de la brigade et articulation envisagées

4. LA ZONE DE SÛRETÉ

Le commandant de brigade apprécie la force et la composition de l'échelon de sûreté; il devrait pouvoir compter normalement avec l'apport d'éléments de l'échelon de P.C.F. (prise de contact et freinage) qui agit en avant du secteur d'U.A., mission confiée au régiment de cavalerie blindée qui replie ses éléments restants dans la Z.S. (zone de sûreté) après les combats préliminaires.

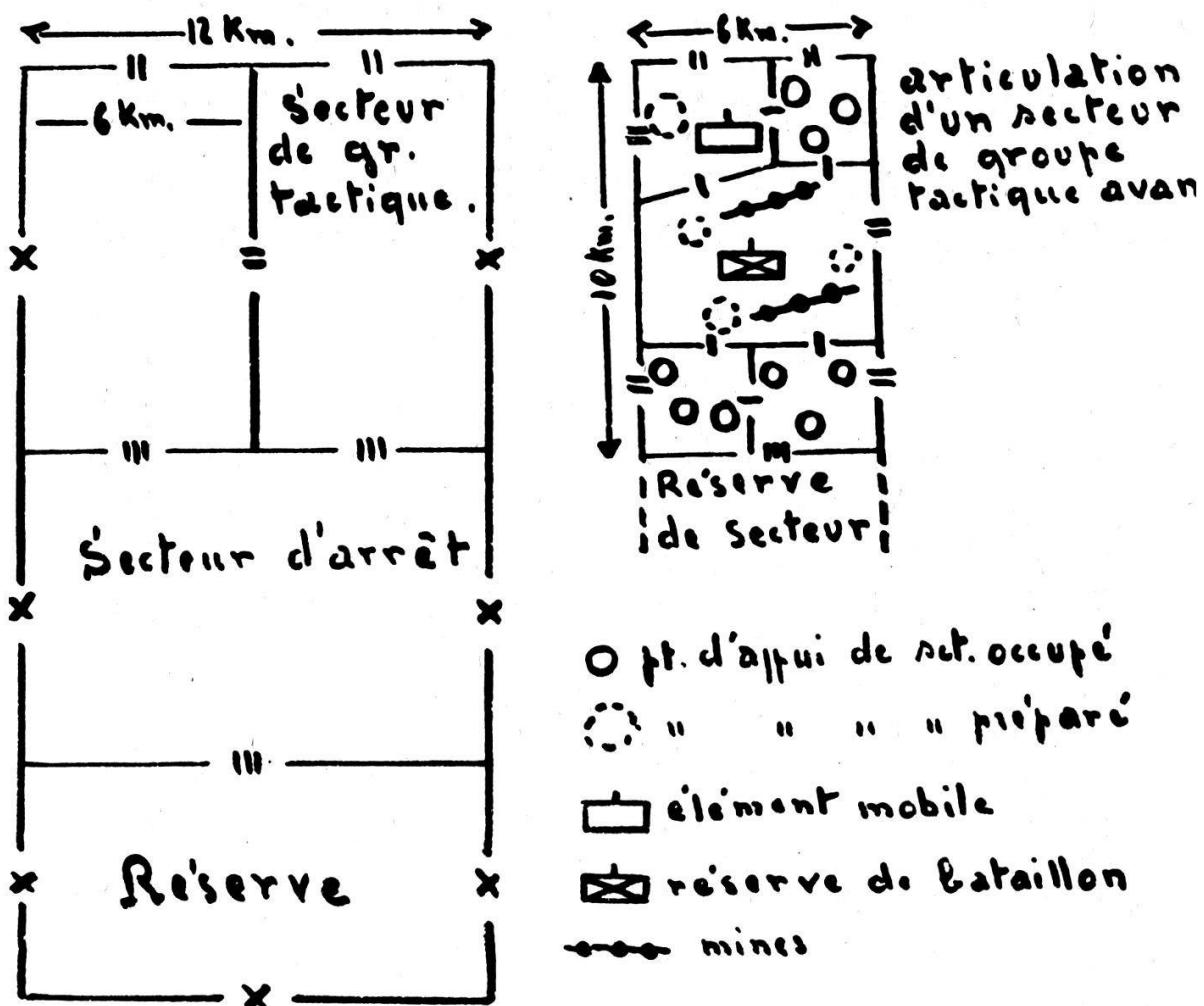
L'échelon de sûreté commandé ordinairement par le remplaçant du commandant de brigade, et subordonné directement à la brigade, se compose de diverses unités qui sont motorisées pour les circonstances; ces forces comprennent par exemple une compagnie de chars, une ou plusieurs compagnies de fusiliers, sections de génie, des transmissions, obs. art. etc.

Nous aurons donc en définitive un groupe tactique responsable de la Z.S. allant de la force d'une compagnie renforcée à celle d'un bataillon diminué.

De plus, il nous faut encore préciser que les éléments du G.E.D. (groupe d'exploration divisionnaire) qui reflueront à travers la brigade seront recueillis sur la limite postérieure de la Z.S. puis subordonnés au commandant de secteur à la suite d'une brève réorganisation.

5. LA POSITION DE RÉSISTANCE

Selon les croquis qui précèdent, le secteur de brigade se divise en secteurs de groupes tactiques. Il s'agit en fait d'attribution



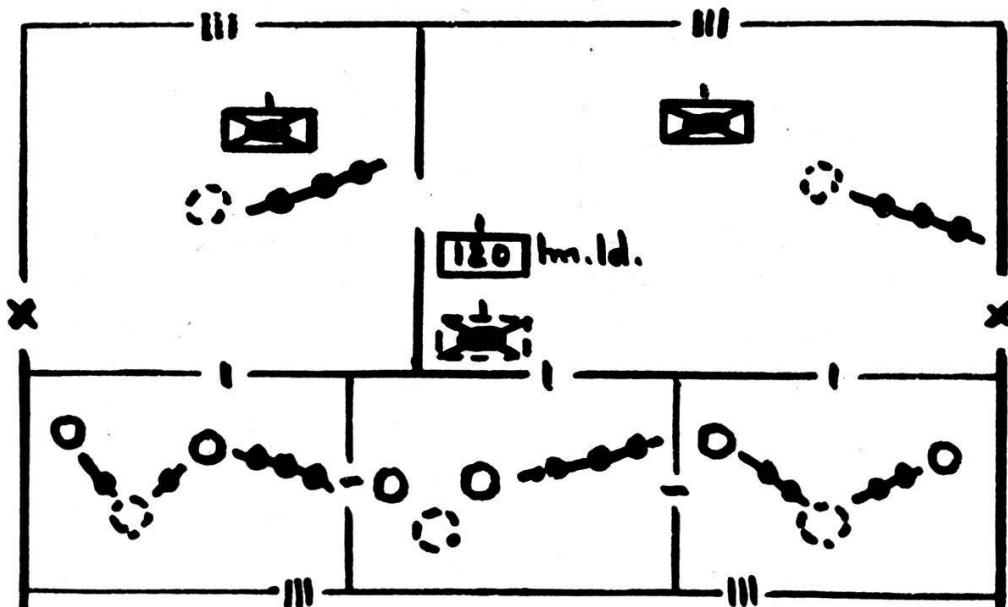
Articulation des groupes tactiques avancés

buer un secteur de 12 kilomètres de large et de 18 kilomètres de profondeur à trois groupes tactiques d'infanterie tenant des points d'appui établis sur des obstacles, disposant d'une réserve et placés sous un unique commandement pour conduire une action d'ensemble dans le cadre de la brigade.

L'attribution des secteurs n'est pas schématique mais résulte d'une sérieuse appréciation de la situation. Sur notre croquis, cette analyse ne peut être représentée.

A l'échelon du groupe tactique, les secteurs sont répartis en points d'appui de compagnie et de section ; les espaces vides sont contrôlés par les réserves de bataillon et des éléments mobiles temporairement décentralisés.

Articulation du secteur d'arrêt



 Réserve de secteur

 un élément de la réserve de
brigade (évent.)

Articulation du secteur d'arrêt arrière et du % des troupes maintenues décentralisées pour les soustraire à une action nucléaire.

6. LES POINTS D'APPUI

Le commandant de brigade fixe l'emplacement des principaux points d'appui et la force des garnisons, et ceci pour deux raisons :

- seul le commandant de brigade est en mesure de déterminer ces éléments de base afin d'harmoniser et d'équilibrer la conduite de la défense dans le cadre général;
- l'impérieuse nécessité de réaliser la cohésion tactique et permettre ainsi l'engagement efficace des réserves, du feu nucléaire et conventionnel en fonction des obstacles du secteur.

Le commandant du secteur de régiment (arrière) fixera la configuration topographique de détail et les missions de chaque élément.

Les commandants de groupes tactiques établiront les plans de feu pour assurer l'appui mutuel des points d'appui et leur articulation interne.

Le commandant du point d'appui est responsable de sa « ceinture » de feu tous azimuts, de l'organisation des obstacles et des travaux, du pourcentage des troupes qui occuperont les positions préparées et du pourcentage des troupes maintenues décentralisées pour les soustraire à une action nucléaire.

7. ÉLÉMENTS MOBILES

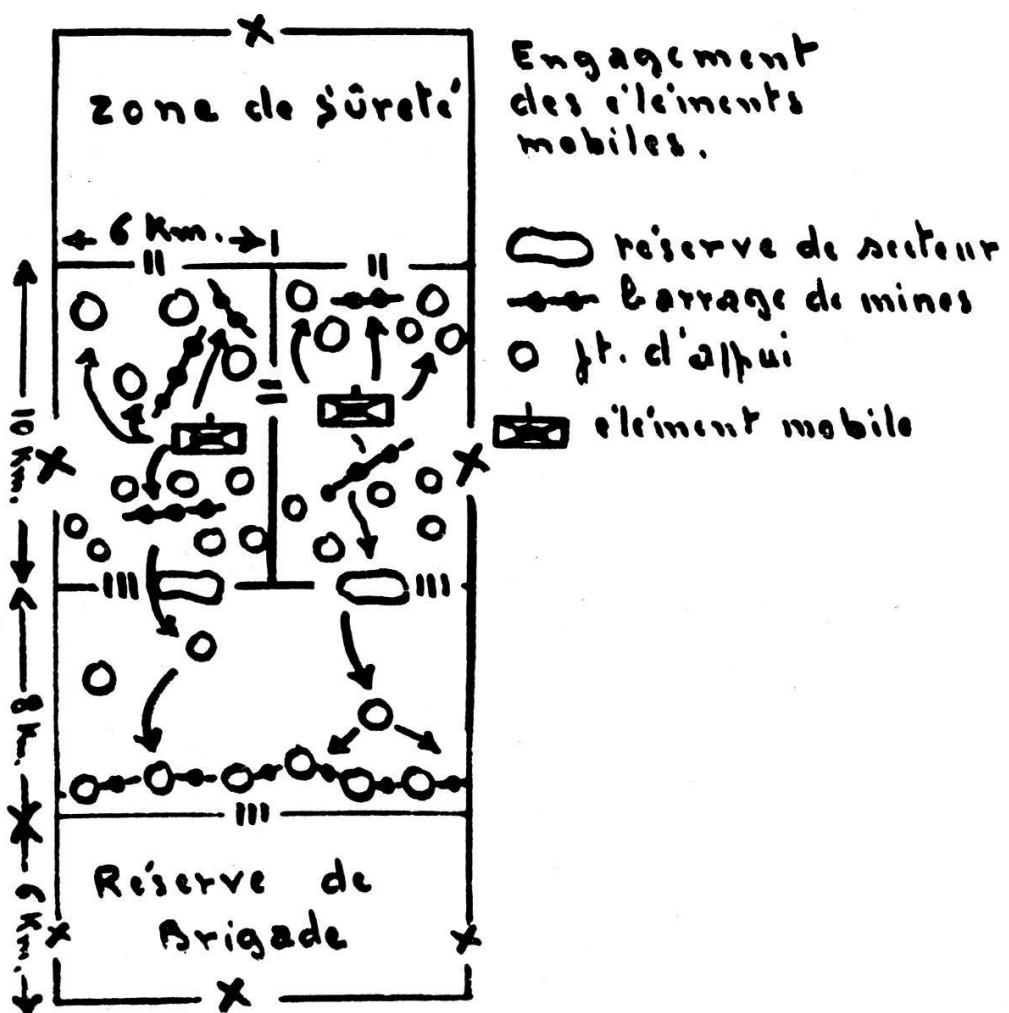
Il s'agit d'éléments chargés de la surveillance et du contrôle de la zone de compétence de la position de résistance. Ces éléments mobiles n'ont pas une organisation fixe ; ils sont constitués en fonction des méthodes de combat de l'ennemi, du terrain et du renforcement reçu à l'échelon de la brigade.

En général, la brigade organise deux ou trois éléments mobiles, par exemple une section antichars, une section de pionniers ou une section de fusiliers sur jeep, le tout disposant d'une large gamme de feux (mitrailleuses etc.).

Les missions seront:

- surveillance des espaces vides;
- défense des champs de mines;
- occupation rapide d'un point d'appui préparé.

Le commandant voit le plus grand soin à la coordination de l'action des éléments mobiles, des garnisons des structures fixes et de la réserve de brigade, particulièrement en ce qui concerne les appuis de feu, la pose d'obstacles et de champs de mines.



Engagement des complexes mobiles

8. LES RÉSERVES

La réserve de brigade est constituée par son bataillon blindé renforcé selon les besoins.

Ses missions sont:

- contre-attaquer avec ou sans intervention nucléaire les forces adverses pour les anéantir;
- contenir, en collaboration avec toutes les autres forces, l'adversaire ayant pénétré dans la position de résistance pour permettre à l'échelon supérieur d'engager ses propres réserves.

Les réserves de secteur de regroupement tactique (rgt.) ou groupe tactique (bat.) reçoivent les missions suivantes:

- contre-attaquer des forces modestes qui se sont infiltrées et qui occupent des positions importantes;
- occupation d'un point d'appui préparé dans la profondeur;
- renforcement des points d'appui tenus;
- protection des champs de mines d'arrêt préparés (littéralement: « mise en activité des champs de mines »).

Les éléments choisis sont de force variable; à titre d'exemple, la réserve de secteur à l'échelon du groupe tactique a la valeur d'une section renforcée ou d'une compagnie. Souvent ces réserves seront appelées à se joindre à la réserve de brigade pour une action d'ensemble contre un adversaire plus important stoppé dans la position de résistance.

Ces actions seront soutenues par du feu conventionnel ou par le feu nucléaire si elles sont menées en collaboration avec les réserves de brigade:

Notons encore que la réserve de regroupement tactique (échelon du régiment) articulée en deux éléments se situe derrière les structures statiques intermédiaires, sur des axes dissimulés à l'aviation et permettant leur rapide engagement.

9. DISPOSITIF DE NUIT

En résumé, les dispositions prises sont les suivantes:

- pose de nombreuses mines lumineuses;

- surveillance des obstacles;
- multiplication des postes d'écoute, d'alarme et d'observation;
- renforcement de l'exploration par l'envoi de nombreuses patrouilles;
- engagement entre les points d'appui de forces prélevées sur les points d'appui;
- déplacement d'éléments des points d'appui occupés dans les points d'appui préparés dans le but de faire tomber dans le vide les concentrations de feu qui préludent au déclenchement de l'attaque et de faire tomber dans le « pieno » les forces qui tentent de s'infiltrer à travers le dispositif.

CONCLUSIONS

Il apparaît à la suite de cette brève étude que ces principes d'engagement sont simples et clairs et que les responsabilités sont fixées avec précision. Un lecteur peu averti pourrait croire que la doctrine est trop schématique; n'oublions pas, cependant, qu'il faut une doctrine de base un peu rigide. L'officier italien saura l'adapter de cas en cas avec ce sens tactique très sûr que nous lui connaissons.

Cet article n'a pas l'ambition de traiter en détail et complètement l'engagement de la brigade dans les diverses conditions; il se limite à quelques généralités suivies d'un cas précis soit la brigade dans la défense ancrée en ambiance nucléaire. Même pour l'étude de ces cas, il y aurait encore lieu de traiter pour être complet:

- les actions par le feu de l'infanterie;
- les responsabilités du commandant de régiment (commandant en second de la brigade);
- le renforcement d'artillerie et son engagement (la brigade ne disposant que d'un groupe d'artillerie et d'un groupe de DCA) etc.

Que ces quelques lignes puissent contribuer à une meilleure compréhension et connaissance d'une armée dont l'esprit, le

cadre et les objectifs sont si semblables aux nôtres et dont les problèmes de défense nationale montrent une si grande similitude avec ceux qui nous préoccupent, c'est là notre vœu le plus cher.

Major J. DELLA SANTA

De l'aviateur au tireur aérien

La formation des pilotes militaires en Suisse

En règle générale, le jeune Suisse qui termine son école de recrues est un soldat complet. Exception confirmant la règle: les aviateurs, dont la formation est beaucoup plus compliquée. La majorité des jeunes gens qui s'annoncent pour l'aviation militaire ont suivi une instruction aéronautique préparatoire civile. Ces cours, financés par la Confédération, ont pour but de rendre les candidats capables de voler seuls sur des avions de sport simples. Simultanément, on y opère une première sélection.

Durant la première moitié de l'école de recrues d'aviation, l'aspirant pilote se joint à ses camarades des troupes au sol pour l'instruction technique aux avions. Celui qui veut devenir pilote militaire, qui s'est affirmé être un bon soldat et qui a subi avec succès l'examen d'aptitude de l'Institut médical de l'aviation, est convoqué pour la période d'instruction préparatoire de huit semaines. Dans la seconde moitié de l'école de recrues commence alors pour lui l'instruction de vol sur Bücker ou Pilatus P-3. Durant cette période, l'aptitude aéronautique du candidat pilote militaire est examinée à la loupe par le moniteur de vol.

Adaptation au chasseur à réaction

Les quatre premières semaines de l'école de pilote 1^{ère} partie (17 semaines) constituent l'école de sous-officiers, qui